

**COMMUNE DE CROTELLES**

**PROCES VERBAL**

**Séance du JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015**

**L'an deux mille quinze**

**Le dix septembre à 20 heures 30 minutes,**

**L'assemblée délibérante légalement convoquée le 03 septembre 2015 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.**

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

*Etaient présents* : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr MALAGA David, Mr MESSON Rémi, Mr MAHE Pascal, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mme BERTAULT Angèle, Mr LUWEZ Benoit

*Etaient absents* : Mme DURAND Nathalie, Mme CARLIER Catherine, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERGER Véronique, Mr CANTAUT Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 45 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour

**1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02/07/2015**

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 02 juillet 2015, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

**2: BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires pour procéder au règlement d'une facture de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les opérations comptables suivantes sont proposées sur la section Fonctionnement :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>
6152 – Services extérieurs	-700.00€
678 – Autres charges exceptionnelles	+700.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, cette décision modificative.

### **3: SYNDICAT DE LA BRENNE – ADHÉSION COMMUNE DE ST NICOLAS DES MOTETS**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 09/07/2015, concernant la volonté du Conseil Municipal de la commune de St Nicolas des Motets d'intégrer le Syndicat de la Brenne. Les missions du Syndicat sont de réaliser des études et des travaux sur les rivières du bassin versant de la Brenne dans le but d'atteindre le « bon état écologique » porté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Chaque commune membre du Syndicat devant se positionner, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité l'adhésion de la commune de St Nicolas des Motets au sein du Syndicat de la Brenne.

### **4: MODIFICATIONS DU CONTRAT DE LOCATION SALLE DES FETES**

Pour faire suite à quelques désagréments survenus récemment lors de la location de la salle polyvalente, Monsieur Foucteau propose une mise à jour du règlement et des conditions de location auprès des particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de rajouter les clauses suivantes :

#### **Stationnement résidences mobiles de loisirs (caravanes, camping-car, camion hôtels...)**

-tout stationnement envisagé pendant la location est soumis obligatoirement à déclaration en mairie (formulaire joint à la convention). Ces installations ne devront pas porter atteintes à l'environnement et à la tranquillité publique.

#### **Utilisation artifices de divertissement**

-pour des raisons de sécurité et de respect du voisinage, tous feux d'artifices est interdit lors de la location de la salle polyvalente

#### **Lâchers de lanternes volantes**

-pour des raisons de sécurité et de respect du voisinage, les lâchers de lanternes sont interdits lors de la location de la salle polyvalente

#### **Lâchers de ballons de baudruche**

-une autorisation devra être sollicitée auprès des services de la Préfecture d'Indre et Loire et renvoyée au moins 3 semaines avant la manifestation, avec avis préalable du Maire

### **5: TRAVAUX AGRANDISSEMENT CIMETIERE**

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Monsieur Germain fait part des offres reçues et des éléments validés par la Commission Voies et Réseaux.

Une analyse est soumise aux membres présents quant au choix définitif du prestataire et au déroulement des travaux en fonction des coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Hubert et Fils (Crotelles).

Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- Travaux de terrassement et maçonnerie pour l'aménagement intérieur du cimetière et les abords proches

- Travaux de busage et de terrassement pour l'aménagement d'un chemin de desserte et les finitions

## **6: AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (Ad'Ap)**

L'Ad'Ap est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31/12/2014.

Il apporte un cadre juridique et s'accompagne d'un calendrier et d'un engagement financier. Engager une démarche d'Ad'Ap est la seule option pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le projet d'Ad'Ap doit être déposé au plus tard le 27/09/2015 et doit être validé par les services de la Préfecture. Cette validation permettra d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité.

Compte tenu de l'état des lieux de l'ensemble des ERP\* et IOP\* de la commune réalisé par l'ADAC, l'assemblée délibère

- et décide à l'unanimité la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée
- et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les actes pouvant intervenir pour l'application de la présente délibération

La commission « Bâtiments Communaux » sera en charge de la rédaction du calendrier des mesures envisagées, sur une période de 3 ans.

*\*ERP : Etablissements recevant du public*

*\*IOP : Installations ouvertes au public*

## **7: CLIMATISATION SALLE POLYVALENTE**

Des dysfonctionnements réguliers sont signalés concernant la climatisation de la salle polyvalente. Afin d'y remédier 2 solutions sont envisageables :

- Remise en état des installations avec remplacement complet du climatiseur
- Remise en état avec nettoyage des gainables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de la société ALPHACLIM, d'un montant de 5 554.90€, comprenant un nettoyage et dépoussiérage de l'intégralité des gainables en atelier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur GERMAIN indique que des travaux vont être réalisés, rue de Rougemont, au droit du dos d'âne, afin de résoudre des problèmes de rétention d'eau.
- Monsieur FOUCTEAU indique qu'une projection de films anciens se déroulera le Jeudi 5 novembre 2015 à la salle des fêtes. Ces 4 courts-métrages sont proposés par le Pays Loire Touraine.

## **RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE**

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** approbation PV du 02/07/2015
- 2) **FINANCES:** décision modificative N°1 (Budget Eau)
- 3) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** adhésion de la commune de St Nicolas des Motets au Syndicat de la Brenne
- 4) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** révision contrat location salle polyvalente
- 5) **FINANCES:** travaux agrandissement cimetière
- 6) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** agenda d'accessibilité programmé
- 7) **FINANCES:** nettoyage climatisation salle des fêtes

La séance est levée à 23 heures 15 minutes